

CONSTANCE ET VARIATIONS DE L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

par Joëlle Affichard

Ce numéro de *Formation Emploi* est consacré à un ensemble d'articles sur le thème de l'insertion professionnelle des jeunes. Il ne vise pas à faire le point complet de nos connaissances en la matière à l'heure actuelle. Après un cadrage général présenté (Coëffic) (1) selon les schémas du bilan formation-emploi, les articles suivants s'attachent à donner des éclairages spécifiques sans se soumettre nécessairement au même cadre conceptuel. Le lecteur risque d'être un peu dérouté par la diversité des points de vue adoptés, et de s'égarer dans les différences de méthodologie et sources. Il y a là une réelle difficulté, et une lecture synthétique de ce numéro peut s'avérer malaisée.

On voudrait faciliter cette approche, non en dressant un tableau d'ensemble de l'insertion professionnelle des jeunes aujourd'hui (ce qui déborderait très largement le cadre d'une telle note), mais en proposant un certain nombre de lignes de force qui pourraient constituer des fils de lecture des divers articles. On s'efforcera bien sûr de mettre en évidence des résultats particulièrement importants, soit par leur nouveauté (en se demandant par exemple ce qu'on savait de ces sujets en 1981, au moment de la parution d'un autre numéro spécial sur l'entrée des jeunes dans la vie active, dans *Economie et Statistique*) (INSEE, 1981), soit parce qu'ils vont à l'encontre de quelques idées reçues. On tâchera aussi, quand ce sera nécessaire, d'attirer l'attention sur les différences de méthodes ou de sources, qui sont parfois à l'origine de quelques contradictions apparentes. On voudrait pourtant soutenir l'idée qu'il y a, derrière l'apparent éclatement des phénomènes et de leurs modes de description, une très grande cohérence de la formalisation et de la démarche : leur logique en fait la force, mais en borne précisément les capacités d'interprétation.

*
**

La cohérence provient d'abord, à l'évidence, de ce que toutes les analyses présentées ici reposent sur des données

statistiques : enquêtes sur l'emploi, observatoire des entrées dans la vie active ou, plus rarement, recensements de la population. L'hétérogénéité des concepts ou des nomenclatures, selon les sources, ne doit pourtant pas faire illusion : l'analyse statistique des relations formation-emploi est toujours menée, de façon plus ou moins apparente, en référence à une même formalisation.

Dans ce modèle, l'ensemble des formations et l'ensemble des emplois sont conçus comme deux *machines* distinctes, qui doivent être articulées l'une à l'autre. Cette formalisation peut être soutenue en tirant argument de l'histoire de la mise en place des institutions de la formation professionnelle, en parallèle avec les développements de l'industrie et épousant ses découpages professionnels et hiérarchiques. Remarquons aussi qu'on emploie, dans le même registre *industriel*, l'expression d'*appareils* pour parler de ces deux ensembles : ceci ne renvoie pas à une délimitation institutionnelle, mais est implicitement une définition conceptuelle. Ces deux machines sont dotées d'une autonomie relative, et l'ajustement entre les deux est rendu possible grâce à des accords sur les *normes* qui spécifient la qualité des produits d'un côté, les conditions de leur utilisation d'un autre : les diplômes et les statuts qui règlent le travail ont pu ainsi être analysés comme *investissements de forme* (Thévenot, 1985). La question est alors de savoir comment s'opère la mise en conformité des normes de part et d'autre (concertation dans les commissions professionnelles consultatives, homologation des formations, reconnaissance des diplômes dans les conventions collectives, etc.) (2).

La formalisation statistique des relations formation-emploi, qu'on dénommera donc ici *industrielle*, est parfaitement adéquate avec cette logique (3). Dans ce cas, les catégories d'analyse sont fournies par des *nomenclatures* qui sont étroitement articulées avec les formes pré-

(2) Pour l'application du schème des investissements de forme aux titres qui sanctionnent des formations et garantissent l'homogénéité des individus qui les détiennent, on se reportera à (Affichard, 1983) et à (Affichard 1986).

(3) On se réfère ici aux travaux récents de L. Boltanski et L. Thévenot (Boltanski-Thévenot, 1987). L'expression même de « *relation formation-emploi* » est inscrite dans ce registre — mais ceci demanderait des développements dépassant les limites de cet article (Thévenot, 1987).

Formation Emploi n° 18, avril-juin 1987. La Documentation Française.

(1) Les références mentionnées ici par un simple nom d'auteur sans indication de date renvoient aux articles du présent numéro.

cédemment évoquées, variables très largement définies administrativement et sur lesquelles les concepts statistiques s'ajustent de la façon la plus efficace (4). La problématique sous-jacente au modèle statistique est parfaitement visible si on examine le mode de construction des nomenclatures dans lesquelles la formation est statistiquement décrite. Contrairement à ce qu'on imagine en général, la nomenclature des niveaux de formation, comme celle des spécialités, n'ont pas du tout été bâties en s'efforçant d'épouser les structures de l'appareil de formation (Affichard, 1983) : elles ont été élaborées en partant de codes d'emploi existants, et en classant les formations ou les diplômes en fonction des emplois auxquels ils destinent (5). Ce qui pourrait apparaître comme une redondance surprenante des formulations (6) révèle en fait une formalisation implicite. Selon cette formalisation, la norme des relations formation-emploi n'est pas référence à un état *passé* dans lequel les diplômés auraient plus facilement qu'aujourd'hui donné accès aux emplois auxquels ils préparent. Elle est référence à un état *théorique*, et en ce sens la distinction entre description, évaluation et théorie est vaine.

Ainsi la démarche de l'*adéquation* des formations aux emplois est-elle au cœur de la construction statistique. Toute l'analyse se ramènera, quels que soient le raffinement des observations, la multiplicité des découpages, la complexité des indicateurs, à travailler sur cette norme et à répondre à la question : les individus occupent-ils les emplois pour lesquels ils ont été formés, et ce dans les délais les plus brefs possible ? sinon, qui les entreprises embauchent-elles ?

Une telle formulation peut sembler abrupte. Son apparent simplisme et le caractère envahissant des enquêtes statistiques suscitent deux types de reproches contradictoires. Selon le premier, ces analyses sont purement descriptives (Tanguy, 1986) ; à notre avis, cette critique est mal fondée car elle repose sur une méconnaissance de la *construction* qu'opèrent les enquêtes statistiques (Affichard, 1985). Selon le second, plus pertinent, ces travaux obéissent à une problématique réductrice, quoiqu'implicite (Balazs-Faguer, 1986), ce qui expliquerait d'ailleurs le malentendu précédent. On voudrait montrer ici, à partir des exemples tirés des articles qui suivent, que ce type de questionnement, s'il est conduit de façon approfondie, peut permettre de dresser un tableau extrêmement riche de l'*insertion professionnelle* (entendue comme ajustement entre les deux machines figurées ci-dessus). L'étude statistique fera bien évidemment appa-

raître de nombreux écarts par rapport à la norme ; la question sera alors de savoir si ces écarts peuvent être interprétés en restant à l'intérieur du modèle industriel, ou si d'autres types de cohérence ne doivent pas être recherchés.

**

La méthodologie des bilans formation-emploi, mise au point il y a une dizaine d'années (CEREQ, INSEE, SEIS, 1978), inspire plusieurs articles de ce numéro. Le thème du lien entre formations et emplois est bien sûr présent dans tous les textes. Cependant sa version la plus schématique, celle de la « matrice d'insertion professionnelle » des bilans croisant neuf mois après la sortie du système éducatif diplômés et emplois occupés, rencontre très vite des limites sévères qui tiennent au petit nombre d'individus qu'on trouve en emplois dans la source principale des bilans, l'enquête sur l'emploi, et à la grossièreté des découpages (quatre niveaux de diplôme, sept catégories professionnelles). Les imprécisions des bilans peuvent même être trompeuses : ainsi l'examen de la seule matrice d'insertion professionnelle ferait conclure que les liens entre formations et emplois sont assez lâches, alors que les données de l'observatoire EVA montrent plutôt l'existence de relations fortes, on y reviendra un peu plus loin.

Les bilans formation-emploi illustrent une tendance très générale dans l'analyse à court terme (soit quelques mois après la fin des études) de l'insertion professionnelle : celle-ci s'est décentrée, d'une simple mise en relation des formations aux emplois vers l'étude plus large des *destinations à la sortie de l'école* (7), et des *recrutements*. Ceci tient bien sûr à la diminution du nombre des jeunes qui occupent un emploi quelques mois seulement après la fin de leur scolarité. Mais il faut souligner aussi qu'après avoir été très critique à l'égard de ce type de données, on s'accorde en général maintenant pour reconnaître qu'elles fournissent un premier repérage indispensable, et surtout que des analyses statistiques assez fines permettent de dépasser l'utilisation sommaire des taux de chômage (8).

L'article de N. Coëffic présente une synthèse qui actualise celle qui avait été établie en 1981 (Affichard, 1981). Il s'en dégage un certain nombre de faits importants : la très grande diversité des taux de chômage selon le niveau de formation atteint par les jeunes, et en particulier le maintien de la situation très favorable, relativement aux autres débutants, des diplômés de l'enseignement supérieur considérés dans leur ensemble ; une augmentation

(4) On l'a montré dans le cas de l'enquête réalisée par le CEREQ auprès des stagiaires du dispositif de formation des jeunes 16-18 ans (Affichard, 1985).

(5) Ainsi, des formations de durées inégales peuvent être classées au même niveau, de même que des diplômes préparés à l'issue de cursus très différents. Au contraire, certaines spécialités de formation sont classées « à cheval » sur deux groupes de la nomenclature des spécialités, qui par construction ne sait pas traiter des « troncs communs » de formation.

(6) Cf. la formulation des rubriques de la nomenclature des niveaux de formation : « Niveaux V de formation : personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du BEP et du CAP » (voir encadré p. 143).

(7) Destinations incluant d'autres positions que celle d'actif occupé. Les catégories statistiques de chômeur ou inactif ne sont pas moins que les découpages socioprofessionnels des objets définis dans le registre industriel (Salais, Baverez, Reynaud, 1986) et (Affichard, 1987).

(8) L'étude réalisée à partir de l'enquête décentralisée dans la région Bourgogne montre tout le parti qu'on peut tirer de simples données de court terme sur l'insertion professionnelle, n'incluant pas la connaissance des emplois occupés (Guégnard, 1986a).

de la fréquence des départs au service national immédiatement après la fin des études ; la très lourde aggravation des conditions d'insertion professionnelle à la sortie des formations CAP-BEP, surtout pour les filles ; enfin les effets des *mesures jeunes*, repérables par une baisse du chômage des nouveaux arrivants sur le marché du travail en 1984 et surtout 1985 (9).

Mais c'est sur l'approche en termes de *recrutements* et de concurrences entre catégories de main-d'œuvre que la méthodologie des bilans s'affirme particulièrement féconde : outre celui déjà cité, elle inspire trois articles de ce numéro (Audier), (Amat-Géhin), (Bruand) (10). Elle consiste à traiter dans un même schéma de flux les jeunes sortant de l'appareil de formation et les autres catégories de main-d'œuvre entrant dans les entreprises (11). Ce qu'on dénomme « recrutements » dans les bilans est constitué de l'ensemble des personnes qui n'étaient pas, un an avant la date de l'enquête, déjà employées dans la même entreprise (12). Les trois articles mentionnés illustrent, sur des exemples divers, le fait que l'entrée des jeunes dans les emplois est largement déconnectée de l'évolution globale des effectifs : des emplois en crise peuvent très bien offrir des débouchés nombreux aux débutants.

L'article de F. Audier présente un tableau d'ensemble de ces mouvements. Après une période où l'accroissement du chômage à la sortie de l'école ne provenait que d'une baisse du montant global des embauches, et non de la part des débutants dans les recrutements, la situation s'est dégradée au cours des dernières années : l'existence d'un stock important de chômeurs (stock dont l'importance est maintenant supérieure au flux annuel de sorties de l'appareil de formation), dont certains possèdent diplômes et expérience professionnelle, entraîne que la part des débutants dans les embauches a sensiblement décliné. L'analyse menée ensuite profession par profession illustre très clairement la déconnexion entre l'évolution générale des effectifs des professions et les chances qu'ont les jeunes d'y être embauchés : celles-ci dépendent surtout de la plus ou moins grande stabilité de la main-d'œuvre, et de l'importance accordée aux jeunes dans les mobilités ; ainsi les employés du commerce et des services, et les ouvriers non qualifiés, bien que décroissant numériquement, se caractérisent par des mouvements très nombreux d'entrée et de sortie, et sont des groupes professionnels auxquels les jeunes ont de fortes probabilités d'appartenir en début de vie active.

(9) Phénomène confirmé, en 1986 et classe par classe, à partir de l'enquête décentralisée sur l'entrée des jeunes dans la vie active (Guégnard, 1986b).

(10) En dehors des articles que contient ce numéro on se reportera aussi à (Viney, 1981), (Clémenceau-Géhin, 1983) et (Bruand, 1985).

(11) Suivant une formalisation qui pourrait être considérée comme l'ébauche d'une fonction de production.

(12) Cette définition, cohérente avec l'étude de l'insertion professionnelle des jeunes sur un an, est très largement dictée par la méthodologie de l'enquête sur l'emploi. Elle contribue à sous-estimer le nombre des embauches ; mais le principal inconvénient tient à ce que la *part* des jeunes sortant du système scolaire dans les entrées est sensible aux variations de *durée du chômage* (dans le temps, ou entre les différentes professions) d'une façon non maîtrisable dans ce cadre.

L'article de F. Amat et J.-P. Géhin adopte une démarche analogue et illustre également le fait qu'il n'existe pas de liens mécaniques entre volume de l'emploi et recrutement de jeunes. Mais l'intérêt tient ici surtout à l'adoption d'un découpage du système productif croisant emplois et *secteurs*, afin de relier les embauches avec des logiques sectorielles d'utilisation de la main-d'œuvre. L'étude fait apparaître d'une part une progression de l'*apprentissage* pour l'entrée en activité des jeunes sans formation professionnelle (des années 1976-1978 aux années 1980-1982) ; et d'autre part une concentration des recrutements de débutants, hors apprentissage, sur le niveau V (c'est-à-dire les jeunes ayant reçu une formation de type CAP ou BEP). Ainsi sont caractérisées trois *zones*, selon qu'elles sont plus ou moins ouvertes aux débutants.

Il faut pourtant attirer l'attention sur quelques différences de champ et de méthodologie par rapport à l'étude précédente. En premier lieu, le champ est restreint du côté des formations aux seuls sortants de l'*enseignement secondaire* (13), et du côté des emplois aux seuls *ouvriers et employés*. Ce choix a été dicté par la nécessité d'avoir recours à plusieurs sources (enquêtes sur l'emploi et deux vagues d'enquêtes d'insertion de l'observatoire EVA) ; l'homogénéité des nomenclatures ne pouvait être garantie que sur ce champ restreint. Par ailleurs, les *entrées en apprentissage* sont ici considérées comme des embauches, ce qui est conforme à l'objectif de l'étude d'analyser les *zones* de l'appareil économique par lesquelles les jeunes font leur entrée dans la vie active ; mais ce choix a pour effet de gonfler la part des secteurs qui recourent plus que les autres à l'apprentissage, et de diminuer celle des secteurs qui embauchent à un niveau de formation plus élevé et sur diplôme. Pour toutes ces raisons, la part de la Fonction publique dans les recrutements apparaît donc minime, alors que l'article précédent (Audier) mettait au contraire en évidence son importance (14). Enfin, l'exclusion des formations de niveau supérieur au baccalauréat tend également à sous-estimer le glissement vers le haut qu'ont connu les recrutements, principalement d'employés.

C'est précisément cette évolution que met en évidence l'étude de F. Bruand consacrée aux emplois de bureau. Ici au contraire, les effectifs sont en croissance ; mais ces emplois se ferment aux débutants, à la fois parce que les taux de mobilité fléchissent, et parce que la part des jeunes dans les entrées diminue. Ces phénomènes déterminent une compétition accrue entre débutants, qui se

(13) Hors enseignement agricole, classes terminales de l'enseignement général et abandons de l'enseignement supérieur sans obtention de diplôme supérieur au baccalauréat.

(14) De plus, la notion de recrutement retenue ici est celle qu'adoptaient les anciens bilans formation-emploi (« entrées dans les établissements », et non « entrées dans les entreprises » comme actuellement) ; ceci a pour conséquence d'augmenter les mobilités dans les groupes professionnels où les changements d'établissements au sein d'une même entreprise sont nombreux (ce qui est notamment le cas dans la fonction publique avec les mutations de fonctionnaires), et donc de diminuer la part des jeunes dans les entrées.

résoud au profit des sortants de l'enseignement long (niveau IV) et même des formations de niveau supérieur au baccalauréat.

Il manque aujourd'hui une étude du même type sur les *emplois d'encadrement* : les données des bilans formation-emploi sont trop rudimentaires sur d'aussi petits effectifs (15).

*
**

Parmi les articles déjà cités, ceux qui s'intéressent au lien entre formation reçue et emplois occupés par les jeunes (Amat-Géhin) et (Bruand) ont eu recours aux données de l'observatoire EVA : ces enquêtes ont été conçues tout particulièrement pour permettre ce type d'analyse (16), et on dispose maintenant de deux vagues d'enquêtes *d'insertion professionnelle*. Ceci permet que plusieurs articles présentent un bilan assez complet et détaillé de l'évolution des relations formation-emploi, des années 1976-1978 aux années 1980-1983.

L'article de M.-H. Gensbittel et X. Viney traite principalement des relations formation-emploi à la sortie de l'enseignement *technologique*. Soulignons cependant de nouvelles différences de champ par rapport aux études précédentes : sont ici pris en compte les jeunes sortant des formations de l'enseignement secondaire (17) et de l'enseignement supérieur court (IUT-STs). D'autre part, l'étude étant centrée sur les sortants de l'appareil éducatif, ce qu'on appelle « recrutements » se limite aux seules embauches de débutants, quelques mois après la fin de la scolarité ; il n'est plus question de concurrence avec d'autres catégories de main-d'œuvre.

L'étude reprend ou précise un certain nombre de résultats déjà mis en évidence ci-dessus ; en particulier, la quasi-exclusion des jeunes les moins formés des emplois à contrat de travail ordinaire ; l'extension des emplois précaires ; l'élévation du niveau de formation auquel les jeunes sont recrutés ; la concentration des insertions sur des emplois non qualifiés et instables. Mais deux conclusions plus originales se dégagent. La première met en question le découpage opéré par la nomenclature des niveaux de formation et conteste l'homogénéité des produits de l'appareil scolaire, du moins telle qu'elle est attestée par cette nomenclature : au niveau V, les jeunes qui quittent le système scolaire sont, plus fréquemment qu'auparavant, issus de classes préparant au BEP ; mais lorsqu'ils sortent d'une classe préparant au CAP, ils sont

(15) J. Vincens, à partir du seul recensement de 1982, s'efforce d'en faire une approximation en comparant des générations entrées sur le marché du travail à des époques différentes (cf. *infra*). Une étude en termes de flux, selon la problématique des recrutements, va être entreprise au CEREQ à partir des données de l'enquête formation-qualification-professionnelle, dont l'échantillon est représentatif des emplois de niveau supérieur.

(16) La problématique de l'adéquation des formations aux emplois a connu son explicitation la plus pure dans les travaux réalisés dans le cadre du Plan (du IV^e au VII^e plans principalement). Les enquêtes de l'observatoire EVA sont issues de ces travaux (Affichard-Gensbittel, 1984).

(17) Voir note 13.

moins souvent diplômés (18) ; de plus, les effectifs présents dans les spécialités de formation ont sensiblement évolué, on note en particulier une diminution des préparations de secrétariat-sténodactylographie dont les élèves connaissent d'importantes difficultés d'insertion professionnelle. D'autre part, l'étude met en évidence un relatif renforcement des liens formation-emploi pour les recrutements des salariés *industriels* : les débouchés des formations industrielles se resserrent sur les emplois d'ouvriers, de dessinateurs ou de techniciens ; symétriquement les recrutements de jeunes ouvriers se concentrent sur le niveau V de formation et sur les formations de spécialités industrielles.

L'article d'A. Charlot et F. Pottier porte sur les débouchés des formations *universitaires*, et mobilise les deux vagues d'enquêtes d'insertion auprès des diplômés des formations universitaires, ainsi que plusieurs enquêtes de cheminement auprès des mêmes populations. Des résultats importants s'en dégagent. A condition d'adopter un *découpage pertinent* pour décrire la très grande variété des formations universitaires, on observe le maintien de relations fortes et stables entre formations supérieures et emplois. Cet ajustement n'est d'ailleurs pas obtenu au prix d'une augmentation importante des déclassements ou de l'allongement de la durée de recherche du premier emploi (19). Il est plutôt à relier aux transformations qu'a connues l'appareil universitaire, et notamment à la création de filières à finalité professionnelle, qui ont accompagné la restriction des débouchés traditionnels, en particulier les postes d'enseignants mis au concours. Les auteurs proposent de distinguer quatre *marchés*, qui se caractérisent par différents types de liens entre formations et emplois.

L'étude de J.-L. Pigelet consacrée aux formations de *l'enseignement supérieur court* (20) reprend les mêmes thèmes. Dans l'ensemble, le niveau de chômage à la sortie des formations a peu varié. Pour les formations dans les spécialités industrielles, les relations formation-emploi sont très nettes et stables, si l'on considère le niveau de qualification des emplois mais plus encore en termes de spécialité ; ces relations sont encore plus étroites quelques années plus tard. Pour les formations aux professions tertiaires, la norme des relations est plus difficile à définir (ce qui est conforme à notre hypothèse sur la nature *industrielle* du modèle) : c'est par « domaines d'activité » (secrétariat, comptabilité, etc.) qu'on observe une assez bonne correspondance. L'auteur met en rapport cette réussite avec une capacité d'adaptation rapide des programmes d'enseignement, grâce aux liens

(18) Les élèves qui parviennent en classe terminale de CAP sont, plus souvent qu'auparavant, passés par des classes préprofessionnelles de niveau (ce qui indique qu'ils ont connu d'importantes difficultés scolaires). De plus, les diplômés poursuivent plus fréquemment des études vers le second cycle long, et sortent donc moins souvent à ce niveau. En revanche les élèves des classes de BEP ont suivi la filière d'enseignement général au moins jusqu'en troisième.

(19) On observe cependant une augmentation sensible des premiers emplois précaires.

(20) Instituts universitaires de technologie et Sections de techniciens supérieurs.

étroits qui unissent les responsables de ces formations avec des représentants des milieux professionnels.

On peut aussi rapprocher de ces travaux l'article de F. Pottier consacré aux *diplômés de troisième cycle scientifique*. Il met en évidence la grande sensibilité des débouchés professionnels aux politiques de recrutement de chercheurs dans le secteur public, la transformation des diplômés de troisième cycle en réponse à une première phase de difficultés d'insertion professionnelle, permettant la création de débouchés dans les entreprises, enfin une diversité des possibilités d'ouverture vers le secteur privé selon les spécialités universitaires.

La convergence de ces analyses est frappante. Elles montrent que, contrairement à des idées généralement bien ancrées, les appareils de formation peuvent faire preuve de capacités d'adaptation importantes, même sur des périodes très brèves, et que ces évolutions ont des effets réparables en termes d'insertion professionnelle. Elles prouvent aussi que la crise n'est pas accompagnée d'un relâchement généralisé des relations entre titres et postes, sous l'effet de la dévaluation que l'extension du chômage ferait subir aux diplômés (21). Enfin, elles incitent à une réflexion sur la normalisation des *produits* de l'appareil de formation que suppose la relation formation-emploi, dans la formalisation qu'on a proposée plus haut. On reviendra sur ce point ultérieurement, à propos de la question de l'apprentissage.

**

Ce numéro permet aussi que continuent de s'accumuler les matériaux qui montrent l'*utilité de données longitudinales* pour traiter des thèmes qui viennent d'être évoqués. Il faut répéter que la production de données de ce type ne constitue pas en soi un renouvellement de l'approche conceptuelle des relations formation-emploi, telle qu'on l'a formulée au début.

Sur le thème des relations entre formations reçues et emplois occupés, A. Charlot et F. Pottier montrent que les liens mis en évidence neuf mois après la fin des études se resserrent par le jeu des mobilités au cours des premières années de la vie professionnelle.

Sur le thème de l'entrée en activité, plusieurs articles continuent d'affiner l'analyse des indicateurs de chômage, dont on connaît déjà bien les inconvénients dans une conception statique (Viney, 1983). Ainsi sur les jeunes sortis des stages 16-18 ans, S. Zilberman montre que la baisse progressive des taux de chômage avec le temps provient moins d'une lente stabilisation dans l'emploi d'une partie de la population, que de très nombreux mouvements d'entrée et de sortie dont le solde s'améliore un peu en fin de période.

(21) Rappelons cependant que l'étude des débouchés du niveau V est limitée aux années 1976-1980, donc avant la période de dégradation accélérée des conditions d'insertion professionnelle des jeunes issus de ce niveau de formation.

De même A. Charlot et F. Pottier mettent en évidence, pour les formations universitaires, l'intérêt d'indicateurs de construction assez complexe comme la durée d'accès au premier emploi (22). Ainsi, chaque filière de formation a un rythme spécifique d'accès à l'emploi lié au type de marché du travail auquel elle destine ses étudiants, et des filières à l'issue desquelles l'entrée en emploi se fait très précocement — voire en cours d'études — ne sont pas nécessairement celles qui obtiendront les meilleurs résultats un an plus tard.

Comme on le voit avec cette dernière formulation, c'est surtout en matière d'*évaluation* des appareils de formation que l'intérêt des données longitudinales s'affirme ici. On lira par exemple sur ce thème l'ensemble des articles consacrés aux formations de niveau supérieur au baccalauréat. Ces articles peuvent contribuer aux débats actuels sur l'enseignement supérieur, qui mettent particulièrement en cause l'efficacité des formations universitaires. On a déjà souligné, en présentant l'article d'A. Charlot et F. Pottier, qu'il faisait apparaître les capacités d'adaptation de cet enseignement et les effets positifs de l'entreprise de professionnalisation (23). Il ressort de l'ensemble des articles un bilan globalement beaucoup moins sombre du fonctionnement de l'enseignement supérieur universitaire, et de ses performances en matière d'insertion professionnelle, qu'on ne le croit généralement.

L'article d'A. Charlot propose une réflexion sur les indicateurs avec lesquels peut être évalué le fonctionnement des *premiers cycles*. Un tiers seulement des étudiants entrant en première année d'université obtient un DEUG deux ou trois ans plus tard et poursuit en second cycle ; mais en raison du grand nombre des réorientations vers des études hors de l'université, ou des reprises après interruption, la part des échecs définitifs avoisine le quart seulement du flux d'entrants. Les difficultés d'évaluation de ces chiffres, autour desquels les polémiques sont vives, font apparaître l'intérêt qu'il y aura à disposer d'un suivi complet des étudiants au cours des premières années de l'enseignement supérieur (24).

L'étude de J. Vincens s'étend à l'*ensemble des diplômés des formations supérieures*, y compris diplômés de grandes écoles. Mais l'absence de données aussi fines sur ces derniers (25) que sur les formations universitaires con-

(22) Il faut tenir compte de la date d'obtention du dernier diplôme ou de la date de réussite éventuelle à un concours, de la durée du service national, et même arbitrer entre de « réelles » poursuites d'études sans obtention de nouveau diplôme et les réinscriptions « formelles » à l'université.

(23) Cet article a d'ailleurs déjà été utilisé dans la presse au cours de la crise de l'automne dernier (voir par exemple *Le Monde* du 21/10/86). Il est ici publié avec un certain retard car on n'a pas voulu le dissocier de l'ensemble du présent numéro.

(24) Une enquête longitudinale a été réalisée en 1986 par le CEREQ, auprès d'inscrits au baccalauréat de la session 1983. Elle fournira bientôt des résultats sur l'ensemble des orientations et réorientations dans les enseignements supérieurs au cours des trois premières années d'études.

(25) Les diplômés des écoles d'ingénieurs n'ont été interrogés que dans la première vague des enquêtes de l'observatoire EVA. Les diplômés des écoles de commerce et de gestion en étaient complètement exclus. En 1987, la nouvelle enquête relative aux diplômés de l'enseignement supérieur devrait couvrir l'ensemble du champ. Pour des informations sur l'insertion professionnelle des diplômés des écoles d'ingénieurs, on se reportera notamment à (Pottier, 1985a).

traint à couvrir le champ en utilisant le recensement de 1982, donc à utiliser des données statiques. L'effet du temps et des mobilités est approché en comparant la situation de générations entrées à des dates différentes sur le marché du travail. J. Vincens montre que l'expansion des formations universitaires a été payante, puisque la part des jeunes diplômés universitaires dans les emplois de cadres administratifs d'entreprise et d'ingénieurs augmente plus vite que celle des diplômés de grandes écoles, au fur et à mesure du rajeunissement des générations.

**

A propos du *dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans*, S. Zilberman reprend le même thème de l'évaluation, puisque dans ce cas l'enquête avait précisément été commandée au CEREQ à cette fin (Affichard, 1985). Il montre qu'une utilisation pertinente de données longitudinales peut amener à des conclusions différentes de celles auxquelles conduirait un bilan sommaire. Un premier examen, rapportant les taux de chômage aux catégories les plus instituées que sont le niveau de formation et le type de stage suivi, semble montrer que le dispositif de formation n'a eu aucune efficacité spécifique, et que les variables scolaires sont déterminantes. Cependant la distinction de plusieurs *cohortes*, combinant le niveau de formation, l'âge auquel les jeunes sont sortis du système éducatif et leur ancienneté sur le marché du travail, fait apparaître les effets propres des *stages d'insertion* pour l'entrée en *apprentissage* des stagiaires *les plus jeunes*, les moins formés scolairement et entrés dans le dispositif très peu de temps après leur sortie de l'enseignement secondaire.

Il s'agit bien ici d'une évaluation de l'efficacité de mesures conçues pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes les plus démunis : on montre, parmi les jeunes accueillis dans le dispositif, quels sont ceux sur lesquels l'efficacité, mesurée en termes d'*insertion professionnelle*, a été la plus grande. On démontre aussi que cette efficacité ne peut s'apprécier simplement à l'aide de taux de chômage (au demeurant fort élevés, d'où la déception qu'avaient suscitée les chiffres les plus couramment repris dans la presse). Ceci illustre bien quel peut être l'apport spécifique du travail d'étude à une opération d'évaluation (26).

**

Le cas de l'*apprentissage* est particulièrement intéressant pour mettre en question la formalisation sur laquelle sont construites toutes ces études statistiques. Deux articles l'abordent ici plus particulièrement (Amat-Géhin) et (Zilberman). L'analyse statistique permet un repéra-

ge : certains secteurs recourent plus que d'autres à l'apprentissage, des « zones d'emplois » à fort apprentissage sont ainsi déterminées (par croisement de variables statistiques : emploi, secteur, sexe). De même on met en évidence des liens statistiques entre stages d'insertion, âge et niveau scolaire des stagiaires, taille des entreprises d'accueil des stagiaires (CEREQ, 1984) et entrée en apprentissage.

Mais l'analyse statistique rencontre ici des limites : qu'est-ce qui explique que certaines entreprises recourent *traditionnellement* à l'apprentissage ? comment comprendre le rôle d'accueil et de redistribution de la main-d'œuvre débutante joué par certains secteurs ? pourquoi, avec le développement du chômage des jeunes, les embauches de nouveaux apprentis ne se sont-elles pas portées sur des jeunes de niveau de formation plus élevé, comme c'est le cas en Allemagne Fédérale ou en France pour les emplois hors apprentissage ? pourquoi le dispositif 16-18 ans n'a-t-il surtout permis l'accès à l'apprentissage qu'aux bénéficiaires les plus jeunes, et passés par les stages d'insertion ? Il nous semble que la référence à des « pratiques de gestion » ne constitue pas une explication suffisante, puisqu'elle n'éclaire pas la cohérence de telle ou telle de ces pratiques. Ce qui est sûr, c'est que dans les exemples cités, on sort du modèle industriel des relations formation-emploi tel qu'on l'a explicité ci-dessus.

Le système des diplômes d'État reconnus dans les conventions collectives, l'homologation des titres de l'enseignement technologique (Affichard, 1986), les modalités de recrutement de la main-d'œuvre dans les entreprises dotées d'un ensemble formalisé de règles ou outils de gestion, l'accès par concours aux emplois de la fonction publique sont conformes au modèle industriel des relations formation-emploi. Mais l'apprentissage est une formule *de compromis* entre plusieurs logiques d'action (Boltanski-Thévenot, 1987), qui combine ce modèle avec un principe de référence *domestique*. M.-C. Combes le fait bien apparaître lorsqu'elle étudie comment les maîtres d'apprentissage choisissent (27) leurs apprentis (Combes, 1986a). L'« institutionnalisation » de l'apprentissage par la loi Astier et la loi de 1971 (Combes, 1986b) tend à le faire entrer dans le registre industriel ; ceci permet l'application de modes d'évaluation statistiques analogues à ceux des formations professionnelles scolaires, notamment des enquêtes d'insertion professionnelle (Ancel, Combes, Sauvageot, 1981) qui fournissent des indicateurs tels qu'obtention ou non du diplôme, taux de chômage, emploi exercé ou non dans la spécialité de formation, niveau de qualification, etc. Mais la question du *maintien dans l'entreprise d'apprentissage*, tout à fait courante dans les enquêtes auprès des anciens apprentis, devrait paraître incongrue selon le modèle industriel des relations formation-emploi.

(26) Cet exemple prouve aussi la nécessité de travailler sur des échantillons assez importants pour autoriser des découpages aussi fins.

(27) On emploie à dessein ce terme plutôt que celui de *recrutent*, qui s'appliquerait à un marché plus objectif. Cf. à propos du choix du conjoint (Héran, 1986).

Un ancien apprenti, s'il a été labellisé par l'obtention du CAP, devrait *entrer en concurrence* avec les autres titulaires de CAP (28), et selon le modèle industriel ses chances d'être employé chez son ancien maître d'apprentissage ne devraient pas être plus élevées que celles d'être embauché dans n'importe quelle autre entreprise. Comment se fait-il alors que personne ne s'étonne d'observer un taux assez élevé de maintien dans les entreprises d'apprentissage (voire que l'on dénonce la relative faiblesse de ce taux) ? En réalité, l'ancien apprenti est *qualifié* de deux façons, dans deux registres différents (Thévenot, 1986) : d'un côté comme titulaire de CAP, de l'autre comme *ancien apprenti de tel maître d'apprentissage*. Dans ce second registre, le patron est tenu à certains devoirs vis-à-vis de son ancien apprenti, notamment celui de veiller à son avenir.

Ces remarques permettent de revenir sur la question de la *normalisation des produits* de la formation qu'opère le système des diplômes d'État. L'assimilation entre les opérations de qualification des personnes et de normalisation des produits n'est pas dans cette démonstration une simple métaphore. F. Eymard-Duvernay montre que des produits très standardisés peuvent être écoulés par des circuits de distribution longs, alors que les produits « sur mesure » nécessitent le déploiement de ressources personnelles de la part de l'acheteur et du vendeur et passent par des circuits courts (Eymard-Duvernay, 1986). Le même schème peut être mis en œuvre pour interpréter la mise à contribution des réseaux *familiaux* lorsque les jeunes les moins qualifiés cherchent leur premier emploi (Marry, 1983). Ou pour comprendre l'importance du travail *personnel* que doivent fournir les responsables de nouvelles formations universitaires encore peu connues ou très spécifiques (au contraire par exemple des diplômes d'ingénieurs) pour trouver des débouchés à leurs étudiants (Pottier, 1985b). Ou encore pour étayer en théorie la mobilisation des ressources *locales* par les chefs d'établissements scolaires dans les conventions de jumelage. C'est dire que les études statistiques des relations formation-emploi n'épuisent pas la question.

Joëlle AFFICHARD,
CEREQ

(28) Dans la théorie de la concurrence pure et parfaite, les produits sont homogènes et substituables.

Bibliographie

- Affichard J., 1981, « Quels emplois après l'école : la valeur des titres scolaires depuis 1983 », *Economie et Statistique*, n° 134.
- 1983, « Nomenclatures de formation et pratiques de classement », *Formation Emploi*, n° 4.
- 1985, « La fonction de l'enquête statistique dans l'évaluation du dispositif de formation des jeunes de 16 à 18 ans », *Formation Emploi*, n° 9.
- 1986, « L'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, une transformation pour donner valeur d'État à des formations spécifiques », in *Le travail, marché, règles, conventions* (R. Salais et L. Thévenot, éd.), INSEE-Economica.
- 1987, « L'enquête sur l'emploi », in *Pour une histoire de la statistique*, Tome II, INSEE-Economica.
- Affichard J., Gensbittel M.-H., 1984, « Mesurer l'entrée des jeunes dans la vie active », *Formation Emploi*, n° 8.
- Ancel F., Combes M.-C., Sauvageot C., 1981, « Apprentissage et insertion professionnelle », *Economie et Statistique*, n° 134.
- Balazs G., Faguer J.-P., 1986, « La forme jeune, bilan des travaux sur les jeunes et l'emploi 1968-1981 », in *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes* (coordonnées par F. Proust), CRIV.
- Boltanski L., Thévenot L., 1987, *Les économies de la grandeur*, à paraître.
- Bruand F., 1985, « Les jeunes débutantes dans les emplois de secrétariat », *Formation Emploi*, n° 9.
- CEREQ, INSEE, SEIS, 1978, « Bilan formation-emploi 1973 », *Collections de l'INSEE*, n° D 59.
- CEREQ, 1984, *Les jeunes de 16 à 18 ans : itinéraires dans le dispositif de formation et situation à la sortie des stages*, Note ronéotée.
- Clémenceau P., Géhin J.-P., 1983, « Le renouvellement de la main-d'œuvre par les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois ? », in « Contributions du CEREQ aux travaux du IX^e Plan », *Collection des Études*, n° 3, CEREQ.
- Combes M.-C., 1986a, « Les petites entreprises et leurs apprentis », *Collection des études*, n° 26, CEREQ.
- 1986b, « La loi de 1971 sur l'apprentissage : une institutionnalisation de la formation professionnelle », *Formation Emploi*, n° 15.
- Eymard-Duvernay F., 1986, « La qualification des produits », in *Le travail, marché, règles, conventions* (R. Salais et L. Thévenot, éd.), INSEE-Economica.
- Guégnard C., 1986a, *En Bourgogne, le devenir des jeunes après le lycée professionnel*, IREDU-CNRS.
- 1986b, *Insertion des jeunes : 1986, l'année stage*, SSR-SAIO-IREDU.
- Héran F., 1986, « La cote d'amour », in *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes* (coordonnées par F. Proust), CRIV.

PRÉSENTATION

INSEE, 1981, « L'entrée des jeunes dans la vie active », numéro spécial d'*Economie et Statistique*, n° 134.

Marry C., 1983, « Origine sociale et réseaux d'insertion des jeunes ouvriers », *Formation Emploi*, n° 4.

Pottier F., 1985a, « L'avenir des diplômés de l'enseignement supérieur scientifique », *Formation Emploi*, n° 10.

1985b, *L'université, sa dynamique interne et les débouchés professionnels des étudiants : les formations en sciences de la nature et de la vie, monographie sur l'université Paul Sabatier de Toulouse*, Note ronéotée, CEREQ.

Salais R., Baverez N., Reynaud B., 1986, *L'invention du chômage*, PUF.

Tanguy L. (sous la direction de), 1986, *L'introuvable relation formation-emploi, un état des recherches en France*, La Documentation Française.

Thévenot L., 1985, « Les investissements de forme », *Conventions économiques*, CEE-PUF.

1986, « Grandeur et misère de la jeunesse », in *Les jeunes et les autres, contributions des sciences de l'homme à la question des jeunes* (coordonnées par F. Proust), CRIV.

1987, *Forme statistique et lien politique, éléments pour une généalogie des statistiques sociales*, Note ronéotée, INSEE n° 112/930, CEE n° 119/7.

Viney X., 1981, « Les techniciens », *Economie et Statistique*, n° 134.

1983, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : les pièges d'une analyse statique et quelques réponses fournies par l'étude des cheminements professionnels », *Formation Emploi*, n° 4.
